

N° 6897⁴

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2016-2017

PROJET DE LOI

**portant approbation du Protocole portant modification de
la Convention Benelux en matière de propriété intellec-
tuelle (marques et dessins ou modèles), fait à Bruxelles
le 21 mai 2014**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ÉTAT**

(27.10.2016)

Le Conseil d'État,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'État, du 25 octobre 2016 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**portant approbation du Protocole portant modification de
la Convention Benelux en matière de propriété intellec-
tuelle (marques et dessins ou modèles), fait à Bruxelles
le 21 mai 2014**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 20 octobre 2016 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'État en sa séance du 24 novembre 2015;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 27 octobre 2016.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Georges WIVENES

